



FLANDRES JUDO HAZEBROUCK

TARIFS SAISON 2018-2019

L'inscription au club comprend le paiement **des frais d'adhésion et des cotisations CLUB "Cours"** (variables selon l'âge des pratiquants).

1) FRAIS D'ADHESION FJH / FFJDA 41 €

Ces frais comprennent le paiement de la licence-assurance FFJDA: 38 euros et les frais Adhésion Club FJH: 4 euros.

2) COTISATIONS CLUB "Cours"

Paiement échelonné (premier trimestre: S.O.N.D et second semestre: (J.F.M.A.M.J) ou paiement annuel.

SECTION JUDO / SECTION DÉTENTE-LOISIR JUDO JU-JITSU

CATÉGORIES D'ÂGES	*Paiement en deux échéances		Paiement annuel
	Trimestriel / Semestriel		
	S.O.N.D	J.F.M.A.M.J	réduction 10%
Judokas nés en 2013-2014 Éveil judo	34,00 €	51,00 €	76,50 €
Judokas nés de 2005 à 2012 De mini-poussins à minimes	50,00 €	75,00 €	112,50 €
Judokas nés en 2004 et avant À partir de cadets	64,00 €	96,00 €	144,00 €

SECTION DETENTE-LOISIR TAÏSO

Adhérents(es) nés(es) à partir de 2006	*S.O.N.D	J.F.M.A.M.J	Paiement annuel
Adolescents(es)-Adultes à partir de 12 ans	44,00 €	66,00 €	99,00 €

*Paiement en deux échéances au prorata des mois commencés

Remarque:

Effectuer **un règlement commun global pour l'inscription**

comprenant **les frais d'adhésion et la cotisation CLUB Cours**

qui vous concerne (voir tableaux ci-dessus).

MERCI

RECOMMANDATIONS

TARIF FAMILLE

Tarif **2^{ème} inscrit**/ Une réduction de 10 € est appliquée à l'inscription sur le paiement de la cotisation du 2^{ème} inscrit.

Tarif **3^{ème} inscrit**/ Une réduction de 20 € est appliquée à l'inscription sur le paiement de la cotisation du 3^{ème} inscrit.

Au-delà, le club vous proposera des réductions supplémentaires.

Pour les familles, possibilité de payer les frais d'inscription en plusieurs fois selon le nombre de judokas inscrits par famille. Se renseigner à l'inscription.

Les réductions Famille seront appliquées sur les paiements annuels.

MODALITES DE PAIEMENT

Paiement trimestriel / semestriel :

Deux chèques sont demandés à l'inscription.

Un chèque global réglant les frais d'adhésion (FJH/FFJDA) et de la cotisation *trimestrielle (Septembre-Octobre-Novembre-Décembre) qui sera déposé à l'inscription et un second pour le semestre (Janvier-Février-Mars-Avril-Mai-Juin) qui sera déposé en janvier.

Paiement annuel :

Uniquement en septembre, un chèque global à l'inscription réglant les frais d'adhésion (Licence et Adhésion Club) et la cotisation annuelle (moins 10% appliqué sur montant total).

Moyens de paiement :

Chèque bancaire à l'ordre du club ou espèces.

Possibilité de paiement par chèques-vacances (ANCV / au nom de famille du licencié), par Tickets CAF (aux nom et prénom du licencié), coupons sports... (Autres: se renseigner à l'inscription)-

Cette saison : Pass Sports Ville Hazebrouck (voir grille spécifique pour les Hazebrouckois, 3 à 16 ans)/La déduction sera faite lors de l'inscription et sera effectuée sur les cotisations sur présentation des documents (attestation CAF à jour à la date de l'inscription)

En cas de difficultés de paiement, un échelonnement de paiement des cotisations (en trois fois/ trois chèques) pourra être consenti après étude de votre requête.

REMARQUES

Les tarifs des cotisations étant forfaitaires, **aucune réduction** ne pourra être consentie en cas de pratique non régulière aux entraînements hebdomadaires proposés et **aucun remboursement** ne pourra être demandé en cas d'absences pour raisons personnelles ou pour arrêt en cours de saison sportive quelle que soient les modalités de paiements (trimestrielle/semestrielle/annuelle).

Conformément au règlement intérieur, un remboursement partiel de la cotisation pour absence d'une durée d'au moins un mois en continu "pour raisons médicales justifiées : contre-indication à la pratique sportive" pourra éventuellement être envisagé sur présentation d'un certificat médical d'arrêt momentané de la pratique sportive.